

Contrôle des comptes des banques : sécuriser la qualité comptable face aux contrôles CAC, ACPR et BCE – Blended learning

Fiabiliser l'information financière et sécuriser les contrôles réglementaires et fiscaux du secteur bancaire

PUBLIC

Directeurs comptables et financiers – Responsables de la révision comptable et du contrôle de gestion – Auditeurs internes et Contrôleurs permanents – Interlocuteurs des CAC et des régulateurs – Toute personne ayant une connaissance du fonctionnement général d'une direction financière bancaire

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour le public visé du secteur bancaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Modèles concrets de feuilles de justification et de checklists de révision

Vision Réglementaire : s'appuie sur les textes officiels (Instructions ACPR, charte du contrôle, NEP des CAC, Guides BCE) pour légitimer les exigences comptables en interne

Transversalité : explique comment transformer la contrainte du contrôle en levier d'amélioration des processus

Module elearning sur les contrôles de l'ACPR (25 mn)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

Code
703241

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 190 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Structurer un dispositif de justification et de documentation comptable garantissant la fiabilité de l'information financière dans un établissement bancaire
- Analyser les attentes des autorités de contrôle afin de sécuriser les inspections et limiter les risques de sanctions

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès. Suivez le module e-learning " Les contrôles de l'ACPR " pour connaître les missions de l'ACPR et ses domaines d'investigation – durée : 25 mn

Structurer un dispositif de justification et de documentation comptable garantissant la fiabilité de l'information financière dans un établissement bancaire

Comprendre les fondements de la qualité comptable bancaire

- Rôles des acteurs de la chaîne comptable (Front / Back / comptabilité auxiliaire / comptabilité générale)
- Principe de séparation des tâches et piste d'audit fiable
- Les standards de justification : exigences et bonnes pratiques des autorités comptables et leurs traductions légales et réglementaires (socle commun et spécificités bancaires)
- La "Justification de solde" : qu'est-ce qu'un dossier de clôture opposable ?
- La documentation des schémas comptables et des Manual Adjustments (OD manuelles)
- Atelier : qualifier des situations de dossier de clôture (justification de solde, pièce probante, séparation des tâches, OD manuelles) comme conformes ou non conformes. Justifier sa réponse en s'appuyant sur les principes de la piste d'audit fiable

Formaliser les procédures de révision et d'articulation avec le

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 40 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

contrôle interne

- L'autocontrôle et la révision (Niveau 1) : méthodologie de la révision comptable, formalisation des contrôles
- Le contrôle permanent (niveau 2) : cartographie, risques, plan de contrôle
- Les audits internes périodiques (niveau 3) : attentes des superviseurs, comptabilité (objet d'audit et élément de l'approche par les risques), audit interne et gouvernance (rôles de comités des risques et d'audit)
- Cas pratique : à partir d'un extrait simplifié de balance générale bancaire, identifier et prioriser les comptes à risques, en proposant pour chacun une méthode de justification adaptée

Analyser les attentes des autorités de contrôle afin de sécuriser les inspections et limiter les risques de sanctions

Examiner le cadre d'intervention du commissaire aux comptes (CAC)

- Le mandat légal du CAC (CNCC & H2A)
- Les normes d'exercice professionnel (NEP) applicables aux banques
- Déroulement de l'audit : la phase d'intérim vs la phase finale, le rapport d'audit et la "Lettre de recommandations" (Management Letter)
- Les obligations spécifiques : droit d'accès, révélation des faits délictueux, procédure d'alerte
- Atelier : réaliser l'audit d'un dossier de justification (simulation) afin d'identifier les manques de documentation sur une opération complexe avant le passage du CAC

Anticiper les exigences des superviseurs (ACPR, BCE) et de l'administration fiscale

- Architecture de la supervision européenne (MSU) : LSI (ACPR) vs SI (BCE)
 - Qualité de la donnée (Data Quality), agrégation des risques (BCBS 239) et transparence
 - Lien direct entre fiabilité comptable et ratios prudentiels (FINREP/COREP)
 - Méthodes de contrôle : sur pièces (Reporting) vs sur place (Missions d'inspection)
 - Pouvoirs de sanction de l'ACPR/BCE en cas de carence du contrôle interne ou d'erreur comptable
 - Référence aux chartes et guides de l'ACPR
 - Préparer, accompagner et tirer les enseignements des inspections
 - Contrôle fiscal des comptabilités informatisées : l'obligation du FEC (fichier des écritures comptables), conservation et accessibilité des données, la piste d'audit en matière de TVA
 - Cas pratique : à partir d'un extrait simplifié de reporting prudentiel (FINREP/COREP) et de données issues de la balance comptable, simuler un contrôle ACPR/BCE
- Quiz final de validation

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter



En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

...

PARIS

- 25 Sep. 2026
- 20 Nov. 2026

A DISTANCE

- 25 Sep. 2026
- 20 Nov. 2026

